

(Container)

Flurostar XC

Herbicide

Groupe	4	Herbicide
--------	---	-----------

Flurostar XC est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron et certaines mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de blé d'hiver, d'orge de printemps et d'avoine, ainsi que dans les pâturages permanents, les emprises, les zones industrielles et autres endroits sans cultures au Canada. Flurostar XC réprime également l'ortie royale, stellaire moyenne et la renouée liseron.

COMMERCIALISEZ L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT
L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 333 g /L Concentré émulsifiable

N^o D'HOMOLOGATION 35790 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT
IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 1 L – 1050 L

Albaugh, LLC.
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD010726

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Provoque une irritation oculaire. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Pour tous les scénarios agricoles: NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les scénarios non agricole: Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées avant que les bouillies ne soient sèches.

Ne pas utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitations humaines et les zones d'activité humaine, telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Au cours de la pulvérisation ou de l'application, porter un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes de caoutchouc ou de travail et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage ou pour manipuler ce concentré. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DU PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par

aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats du pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale et l'approvisionnement en eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou en cas de déversement, utiliser le produit immédiatement ou contenir le déversement à l'aide d'une matière absorbante, puis éliminer les déchets. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION Contenants

recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1 Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2 Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)

Flurostar XC

Herbicide

Groupe	4	Herbicide
--------	----------	-----------

Flurostar XC est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris le gaillard gratteron et certaines mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de blé d'hiver, d'orge de printemps et d'avoine, ainsi que dans les pâturages permanents, les emprises, les zones industrielles et autres endroits sans cultures au Canada. Flurostar XC réprime également l'ortie royale, stellaire moyenne et la renouée liseron.

COMMERCIALISEZ L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT
L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 333 g /L Concentré émulsifiable

N^o D'HOMOLOGATION 35790 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT IRRITE LES YEUX ET LA PEAU SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 1 L – 1050 L

Albaugh, LLC.
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD010726

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Provoque une irritation oculaire. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Pour tous les scénarios agricoles: NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les scénarios non agricole: Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées avant que les bouillies ne soient sèches.

Ne pas utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitations humaines et les zones d'activité humaine, telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Au cours de la pulvérisation ou de l'application, porter un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes de caoutchouc ou de travail et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, des réparations et du nettoyage ou pour manipuler ce concentré. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DU PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par

aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI. Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats du pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale et l'approvisionnement en eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou en cas de déversement, utiliser le produit immédiatement ou contenir le déversement à l'aide d'une matière absorbante, puis éliminer les déchets. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION Contenants

recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1 Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2 Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

Flurostar XC est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine, sans contre-ensemencement de légumineuses. Flurostar XC offre un mode d'action novateur pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la kochia à balais (y compris les biotypes résistants à l'ALS) et le gaillet gratteron. Flurostar XC réprime également l'ortie royale, la renouée liseron et la stellaire moyenne.

MODE D'ACTION

Flurostar XC est un herbicide systémique de type auxine et se déplace à l'intérieur de la plante pour supprimer ses tissus hors terre et sous terre. Le produit supprime les mauvaises herbes en dérégulant les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épi nâtie (torsion de la tige) et gonflement des nœuds.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION Plantes sensibles

Ne pas appliquer Flurostar XC directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer si des cultures sensibles ou d'autres plantes qui sont utiles à proximité risquent d'être touchées ou exposées au brouillard de pulvérisation. Voir la section « Mises en garde environnementales » de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités à Flurostar XC peuvent être ensemencés l'année suivante en luzerne, en orge, en canola, en maïs, en haricots secs, en lin, en fourrage, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en pommes de terre, en seigle, en soya, en betteraves à sucre, en tournesols ou en blé, ou aménagés en jachère d'été.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec *un engrais, un supplément ou avec* des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh, LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive :

- Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation humaine et des zones d'activité humaine tels que les maisons, les chalets, les écoles, et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Nettoyage de l'équipement

Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de Flurostar XC pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans l'avoir lavé à fond. Consulter votre marchand Flurostar XC pour obtenir les procédures détaillées de nettoyage de l'équipement.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES

CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Cultures homologuées

blé de printemps
blé dur
de blé d'hiver
orge de printemps
avoine

FLUROSTAR XC UTILISÉ SEUL

Appliquer Flurostar XC par voie terrestre ou par voie aérienne (voir la section directives d'application) pour la suppression en post-levée du gaillet gratteron et de la kochia à balais, y compris le kochia à balais résistant à l'ALS et autres mauvaises herbes à feuilles larges infestant le blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, l'orge de printemps et l'avoine. Voir le tableau suivant pour savoir quelles sont les mauvaises herbes supprimées/réprimées et les taux d'application.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par Flurostar XC utilisé seul

Mauvaises herbes supprimées	Taux Flurostar XC (L/ha)
stellaire moyenne* (jusqu'à 8 cm)	0,41
gaillet gratteron (1-6 verticilles)	0,21
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	0,31
kochia à balais* (2-8 feuilles)	0,31
mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)	0,41
lin spontané (1-12 cm)	0,31
Mauvaises herbes réprimées	Taux Flurostar XC (L/ha)
ortie royale (2-6 feuilles)	0,41
érodium cicutaire (1-8 feuilles)	0,31
renouée liseron (1-8 feuilles)	0,21

* Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

NOTE : L'action de Flurostar XC est influencée par les conditions météorologiques. Une action optimale exige une croissance active de la culture et des mauvaises herbes. La plage de température pour une action optimale est de 12°C à 24°C. Si les températures sont au-dessous de 8°C ou au-dessus de 27°C, l'action sera réduite. Un

gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

Périodes d'application

Appliquer sur le blé de printemps, blé dur, orge de printemps et l'avoine en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Flurostar XC résiste à la pluie 1 heure après l'application. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Intervalles pré-récolte/pacage (Flurostar XC utilisé seul)

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 3 jours après l'application.
- Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer Flurostar XC seul ou avec les produits d'association en tant que pulvérisation générale. Appliquer Flurostar XC seul aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L d'eau/ha. Si mélangé en cuve, se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives additionnelles et pour connaître les volumes d'eau, les précautions à prendre et les mauvaises herbes supprimées.

(2) Application aérienne

Ne pas se servir de signaleurs humains.

Utiliser Flurostar XC seul ou mélangé en cuve avec un produit homologué pour un traitement généralisé par voie aérienne. Appliquer Flurostar XC et le produit d'association aux taux recommandés ailleurs sur cette étiquette. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 30 à 50 L d'eau/ha. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précaution additionnelles et pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage application de pesticides par aéronef* (élaborées par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut

toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un masque durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 1-800-247-8013. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

- L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Il faut suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter une dérive hors cible au cours d'applications aériennes : Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

MÉLANGES EN CUVE - FLUROSTAR XC + HERBICIDE CURTAIL^{MC} M

Flurostar XC mélangé à l'herbicide Curtail M permet de supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges. Se référer à l'étiquette de l'herbicide Curtail M pour des précautions et des directives d'utilisation supplémentaires, particulièrement sur les restrictions portant sur la rotation de culture.

Instructions pour le mélange

Verser la quantité exacte Flurostar XC dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte d'herbicide Curtail M et continuer à agiter.

Périodes d'application

Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et à partir du moment où le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps et l'avoine sont au stade 3 feuilles jusqu'à la levée de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Ne pas appliquer après la levée de la feuille paniculaire.

Taux faible : Pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,31 L/ha Flurostar XC et 1,5 L/ha d'herbicide Curtail M.

Mauvaises herbes supprimées:

chardon des champs (infestations faibles)	kochia à balais ***
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	chénopode blanc
lin spontané (1-12 cm)	moutarde des champs
sagesse-des-chirurgiens (semis printaniers de 2-4 feuilles)	bourse-à-pasteur
	tabouret des champs
	tournesol spontané
	renouée liseron (1-8 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées:

érodium cicutaire (1-8 feuilles)

Taux élevé : Pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,41 L/ha Flurostar XC et 2,0 L/ha d'herbicide Curtail M.

Mauvaises herbes

supprimées :

Mauvaises herbes

supprimées :

chardon des champs*	chénopode blanc	laiteron (annuel)
canola spontané	amarante à racine rouge	laiteron des champs □
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	mauve à feuilles rondes (1-6	tabouret des champs
stellaire moyenne*	feuilles)	érodium cicutaire (1-8
séneçon vulgaire	ansérine de Russie	feuilles)
pissenlit**	matricaire inodore	tournesol spontané
sagesse-des-chirurgiens**	bourse-à-pasteur	sarrasin de Tartarie
ortie royale (stade de 2-6	renouée	lin spontané (1-12 cm)
feuilles)		renouée liseron (1-8 feuilles)
kochia à balais***		moutarde des champs

*Suppression tout au long de la saison, avec un peu de repousse à l'automne (suppression des parties érigées).

**Rosettes de printemps seulement.

***Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Les matières actives de ce mélange en cuve ne supprimeront que la stellaire moyenne à la levée AU MOMENT DE l'application. La stellaire moyenne en émergence après l'application ne sera pas supprimée. Pour réduire le plus possible de stellaire moyenne à la fin de la saison, retarder le plus possible l'application afin d'avoir un maximum de stellaire moyenne en levée. La réduction de population de stellaire moyenne sera également améliorée avec des cultures plus agressives et qui laissent moins de lumière passer.

Intervalles pré-récolte/pacage (Flurostar XC + Herbicide Curtail M)

- Délai pour la coupe ou le pacage des champs traités : 7 jours après l'application
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN CUVE - FLUROSTAR XC + HERBICIDE 2,4-D ESTER (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau ci-dessous), appliquer Flurostar XC mélangé en cuve avec l'herbicide 2,4-D ester. Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et lorsque le blé de printemps, le blé dur, de blé d'hiver, et l'orge de printemps sont au stade de 4 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Une application avant le stade de 4 feuilles du blé et de l'orge peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la tige, ainsi que des déformités de la tête pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après la levée de la feuille paniculaire.

Taux d'application

I. Taux faible : Pour supprimer les mauvaises herbes suivantes, appliquer en tant que pulvérisation uniforme une solution contenant 0,23 L/ha Flurostar XC et 420 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D ester (équivalent à 0,64 L/ha d'herbicide 2,4-D Ester LV700).

Mauvaises herbes supprimées :

bardanette épineuse	cranson dravier*	tabouret des champs
bardane	kochia à balais***	tournesol (annuel)
canola (spontané)	chénopode blanc	vesce
gaillet gratteron (1-6	moutardes (sauf verte, des	radis sauvage
verticilles)	chiens et	moutarde des champs
mélilot	tanaisie)	renouée liseron (1-6 feuilles)
lampourde glouteron	plantain	
sagesse-des-chirurgiens	laitue scariole	
prêle des champs*	herbe à poux	
salsifis majeur	bourse-à-pasteur	

II. Taux élevé : Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus celles du tableau ci-dessous, appliquer en tant que pulvérisation uniforme une solution contenant 0,31 L/ha Flurostar XC et 560 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D ester (équivalent à 0,85 L/ha d'herbicide 2,4-D Ester LV700).

Mauvaises herbes supprimées

additionnelles :

laitue bleue*	galinsoga cilié	soude roulante
gaillet gratteron (1-8	liseron des haies	renouée
verticilles)	renouée persicaire	érodium cicutair (1-8 feuilles)
pissenlit**	euphorbe érule*	moutarde tanaïs
patiences	chénopode glauque	sarrasin de Tartarie
moutarde des chiens	amarante à racine rouge	lin spontané (1-12 cm)
liseron des champs*	mauve à feuilles rondes (1-6	renouée liseron (1-8 feuilles)
lépidie des champs	feuilles)	
herbe à gomme		

Mauvaises herbes réprimées :

stellaire moyenne *** (jusqu'à 8 cm)	ortie royale (stade 2-6	laïteron des champs□
chardon des champs*	feuilles)	
	laïteron (annuel)	

* Contrôle de la croissance aérienne uniquement

**Rosettes de printemps

***Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

NOTE : L'action de Flurostar XC combinée à l'herbicide 2,4-D ester est influencée par la température. Une action optimale exige une culture active et une croissance des mauvaises herbes. La température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

Directives de mélange

Verser la quantité exacte Flurostar XC dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte d'herbicide 2,4-D ester (p. ex. herbicide 2,4-D Ester LV700 Herbicide) et continuer à agiter.

Intervalle pré-récolte/ pâturage (Flurostar XC + herbicide 2,4-D ester)

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyé à l'abattoir.
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN CUVE - FLUROSTAR XC + HERBICIDE 2,4-D ESTER + AUTRES HERBICIDES (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Les mélanges des herbicides FLUROSTAR XC + 2,4-D ester avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en cuve avec Flurostar XC + l'herbicide 2,4-D ester ainsi que les mauvaises herbes additionnelles supprimées, voir le tableau ci-dessous. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes de Flurostar XC et des produits d'association

Mélanges en cuve Flurostar XC (0,31 L/ha) + herbicide 2,4-D ester (560 g e.a./ha) ou Flurostar XC (0,23 L/ha) + herbicide 2,4-D ester (420 g e.a./ha)

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Simplicity ^{MC} ***	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	0,5 L/ha	Aucun requis	pied-de-coq (1-5 feuilles), stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm), ortie royale (1-8 feuilles), brome

				du Japon(1-6 feuilles), folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles), renouée liseron (1-4 feuilles)
--	--	--	--	--

* Le mélange en cuve avec le Simplicity ne s'applique qu'au faible taux Flurostar XC + 2,4D ester

MÉLANGES EN CUVE – FLUROSTAR XC + HERBICIDE 2,4-D ESTER + HERBICIDE REFINE SG (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Cultures de blé de printemps (sauf durum) et d'orge de printemps

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, y compris le gaillet gratteron, on peut mélanger en réservoir Flurostar XC avec l'herbicide 2,4-D et avec soit l'herbicide Refine SG. Appliquer Flurostar XC à raison de 0,16 L/ha mélangé en cuve avec l'herbicide Refine SG à 30 g/ha, l'herbicide 2,4-D ester à 280 g a.e./ha (égal à 0,5 L/ha de 2,4-D Ester 600 ou 0,42 L/ha de 2,4-D Ester LV 700) et un surfactant non ionique (Agral 90, Ag-Surf ou Citowett Plus) à 2 L par 1000 L de solution pulvérisable. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha. Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont du stade de semis jusqu'au stade de 4 feuilles/verticilles, et lorsque le blé de printemps (sauf le durum) et l'orge de printemps sont du stade de 4 feuilles jusqu'au stade de la feuille paniculaire. **Ne pas appliquer sur des cultures avec contre ensemencement de légumineuses.**

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées

Mauvaises herbes supprimées :

renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	séneçon vulgaire	bourse-à-pasteur
neslie paniculée	ortie royale	tabouret des champs
stellaire moyenne (1-6 feuilles) ¹	kochia à balais ³	sarrasin de Tartarie
gaillet gratteron ²	chénopode blanc	colza spontané ⁴
spargoute des champs	crépis des toits	tournesol spontané
saponaire des vaches	amarante à racine rouge	renouée liseron ⁵
sagesse-des-chirurgiens	soude roulante	moutarde des champs

¹ Effectuer la pulvérisation avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des mauvaises herbes. La stellaire moyenne qui émerge après l'application ne sera pas supprimée.

² Sauf le gaillet gratteron résistant au groupe 2

³ Sauf le kochia à balais résistant au groupe 2

⁴ Le mélange en cuve ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (p ex. les variétés Clearfield ou autres variétés possédant le caractère Pursuit Smart)

⁵ Appliquer sur la renouée liseron en croissance active, du stade du cotylédon au stade de 3 feuilles. La suppression peut être réduite en cas de stress environnemental. Les plantes larges peuvent repousser après le traitement.

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs ⁶	laiteron ⁶
mauve à feuilles rondes (2-6 feuilles) ⁷	érodium cicutaire (2-6 feuilles)
matricaire inodore	linaire (jusqu'à 15 cm) ⁸

⁶ Appliquer lorsque la plupart des chardons sont émergés et en croissance active. Appliquer avant le stade du bouton et avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des chardons, lorsque les chardons n'ont pas plus de 15 cm de hauteur pour une meilleure suppression des parties épigées. Une seule application sera efficace pour inhiber la capacité des chardons émergés à concurrencer la culture. Les chardons qui émergent plus tard ne seront pas supprimés. ⁷ Appliquer sur une mauve à feuilles rondes en croissance active. Gardera la mauve rabougrie mais ne pourra peut-être pas réduire les populations dans leur ensemble.

⁸ Un programme de suppression de cette mauvaise herbe comprend l'application chimique et un travail du sol fréquent.

Instructions pour le mélange

Remplir le tiers du réservoir d'eau propre. Avec l'agitateur en marche, ajouter la quantité requise d'herbicide Refine SG et poursuivre l'agitation pour au moins 5 minutes pour s'assurer que l'herbicide Refine SG est complètement dissous. Une fois qu'il l'est, ajouter Flurostar XC en agitant continuellement. Ajouter l'herbicide 2,4-D ester et le reste de l'eau. Ajouter ensuite l'adjuvant. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha. Consulter l'étiquette du 2,4-D pour des directives d'application et des précautions d'utilisation additionnelles.

Intervalles pré-récolte/pacage (Flurostar XC + Refine Extra + 2,4-D ester)

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant l'abattage.
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN CUVE – FLUROSTAR XC + HERBICIDE MCPA ESTER

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau ci-dessous), appliquer Flurostar XC à raison de 0,31 L/ha mélangé en cuve avec 1,12 L/ha d'herbicide MCPA LV500 ou 0,93 L/ha d'herbicide MCPA Ester 600. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et lorsque le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps et l'avoine sont au stade de 3 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Une application avant le stade de 3 feuilles du blé et de l'orge peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la tige, ainsi que des déformités de la tête pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après le stade de la feuille paniculaire. Ne pas appliquer sur des céréales avec contre-ensemencement de légumineuses.

Directives de mélange

Verser la quantité exacte Flurostar XC dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte d'herbicide MCPA ester et continuer à agiter.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en cuve avec Flurostar XC + l'herbicide MCPA ester

Mauvaises herbes supprimées :

petite bardane	ortie royale (2-6 feuilles)	petite herbe à poux
canola spontané	kochia à balais	bourse-à-pasteur
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	chénopode blanc	tabouret des champs
lampourde glouteron	moutarde (sauf des chiens et tanaïs)	tournesol, annuel
lin spontané (1-12 cm)	verte)	vesce
sagesse-des-chirurgiens	amarante à racine rouge (1-4 feuilles)	radis sauvage
	laitue scariole	renouée liseron (1-8 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées :

renouée scabre
érodium cicutaire (1-8 feuilles)

* Y compris les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Intervalles pré-récolte/pâturage (Flurostar XC + Herbicide MCPA ester)

- Délai avant le pacage ou la coupe du foin : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN CUVE – FLUROSTAR XC + SIMPLICITY^{MC} (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées (voir le tableau ci-dessous) dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver, appliquer Flurostar XC mélangé au Simplicity. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active : les graminées jusqu'au stade de 4 feuilles, 2 talles et les mauvaises herbes à feuilles larges tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur les semis des mauvaises herbes. Appliquer sur le blé de

printemps ou dur en croissance active du stade de 3 feuilles au stade du premier nœud. Appliquer sur le blé d'hiver dans le stade de 2-7 feuilles, 4 talles avec une application au printemps. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Directives de mélange

Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation et commencer à agiter. Ajouter la quantité exacte de Simplicity. Ajouter la quantité exacte de Flurostar XC et continuer à agiter

Intervalles pré-récolte/pacage (Flurostar XC et Simplicity)

- Ne pas laisser paître le bétail dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

Taux d'application

I. Taux faible : Pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes suivantes, appliquer une pulvérisation uniforme contenant 0,21 L/ha de Flurostar XC mélangé en cuve à 375 mL/ha de Simplicity.

Mauvaises herbes supprimées

gaillet gratteron (1-6 verticilles)

folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles) *

* Faibles populations de folle avoine (<75 plantes/m²)

II. Taux élevé : Pour supprimer les mauvaises herbes mentionnées ci-dessus ainsi que celles mentionnées ci-dessous, appliquer une pulvérisation uniforme contenant 0,31 L/ha de Flurostar XC et 500 mL/ha de Simplicity.

Mauvaises herbes supprimées

échinochloa pied-de-coq (1-5 feuilles)	kochia à balais □ (2-8 feuilles)
stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm)	amarante à racine rouge (1-8 feuilles)
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	renouée (renouée persicaire, 1-5 feuilles)
sétaire glauque (1-5 feuilles)	canola spontané □ □ (1-6 feuilles)
ortie royale (1-8 feuilles)	lin spontané (1-12 cm)
brome du Japon (1-6 feuilles)	

* Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

□ □ ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imidazolinone.

Mauvaises herbes réprimées

brome des toits (2-6 feuilles, 2 talles)	érodium ciculaire (1-8 feuilles)
sétaire verte (1-5 feuilles)	renouée liseron (1-4 feuilles)

MÉLANGES EN CUVE –FLUROSTAR XC + SIMPLICITY + AUTRES HERBICIDES (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Les mélanges des herbicides FLUROSTAR XC + Simplicity avec d'autres herbicides, que ce soit au taux faible ou au taux élevé, permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en cuve avec Flurostar XC + Simplicity ainsi que les mauvaises herbes additionnelles supprimées, voir le tableau ci-dessous. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes de Flurostar XC et des produits d'association.

Mélanges en cuve Flurostar XC (0,21 L/ha) + Herbicide Simplicity (375 L/ha) ou Flurostar XC (0,31 L/ha) + Herbicide Simplicity (500 mL/ha)

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux du produit d'association	Autres mauvaises herbes supprimées
2,4-D ester□	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	Jusqu'à 420 g e.a./ha	Mauvaises herbes sensibles comme: moutarde (sauf des chiens et tansie verte), sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, tabouret des champs, salsifis majeur, laitue scariole, chénopode blanc, plantain, herbes à poux, soude roulante, bourse-à-pasteur, tournesol annuel, mélilot, canola spontané, renouée liseron, radis sauvage Consulter les étiquettes du 2,4-D ester pour connaître les stades des mauvaises herbes et les taux
MCPA ester□	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	Jusqu'à 560 g e.a./ha	bardane (avant le stade de 4 feuilles), lampourde glouteron, sagesse-des-chirurgiens, plantain, chénopode blanc, moutarde (sauf des chiens et tansie verte), laitue scariole, herbes à poux, ansérine de Russie, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, vesce, renouée liseron, radis sauvage, tournesol annuel. □ Consulter les étiquettes du MCPA Ester pour connaître les stades des mauvaises herbes et les taux

GRANDS PÂTURAGES LIBRES, PÂTURAGES PERMANENTS, ZONES INDUSTRIELLES ET AUTRES ZONES NON AGRICOLES AU CANADA

Flurostar XC utilisé seul

Appliquer Flurostar XC pour la suppression en postlevée du kochia à balais, y compris les biotypes résistants à l'ALS, dans les zones non cultivées, y compris le bord des routes, les emprises, les couverts herbacés vivaces permanents, et les zones de gestion de végétation industrielle. Voir le tableau pour connaître les mauvaises herbes supprimées et les taux d'application.

Suppression du kochia à balais avec Flurostar XC utilisé seul

Mauvaises herbes	Taux Flurostar XC (L/ha)
Kochia à balais* (2-8 feuilles) suppression	0,84
Kochia à balais* (2-8 feuilles) répression	0,42

* Y compris les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

NOTE : L'action de Flurostar XC est influencée par la température. Une action optimale exige une croissance active des mauvaises herbes. La température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes. Celle-ci peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

MODE D'APPLICATION

Périodes d'application

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes en levée au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Flurostar XC

résiste à la pluie 1 heure après l'application.

Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes

Utiliser le tableau de mélange ci-dessous pour mélanger Flurostar XC avec suffisamment d'eau pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.

Tableau de mélange

Flurostar XC	Solution pulvérisable (eau et herbicide)
4,2 – 8,4 mL	10 L
42 – 84 mL	100 L
420 – 840 mL	1000 L

Utiliser le taux le plus élevé pour supprimer le kochia à balais lorsque les conditions de croissance sont moins favorables. Le taux d'application annuel maximum est de 840 mL/ha.

Restrictions

- **Intervalles pâturage:** Le bétail peut paître dans les cultures traitées 3 jours après l'application.
- **Légumineuses :** Ne pas appliquer si des lésions aux légumineuses sont inacceptables. Celles-ci peuvent être moins sensibles à des blessures causées par des herbicides lorsque la plante est mûre et qu'il y a grenaison.
- Ne pas couper du foin dans les 7 jours suivant l'application.

Mélange en cuve – Flurostar XC + Herbicide MilestoneTM

On peut mélanger en réservoir Flurostar XC à l'herbicide Milestone pour élargir le spectre de mauvaises herbes et de plantes envahissantes supprimées. Utiliser 0,42 - 0,84 L/ha Flurostar XC avec 0,25 – 0,5 L/ha d'herbicide Milestone. Pour l'ordre du mélange, voir les instructions de mélange. Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, suivre toutes les précautions, le mode d'emploi, et les limitations du produit d'association.

Directives de mélange

- 1 Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur. **Poursuivre l'agitation pendant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.**
- 2 Lorsque le réservoir du pulvérisateur est rempli aux trois-quarts d'eau, ajouter l'herbicide Milestone. Si l'on doit utiliser plus d'un contenant de Milestone, ajouter tous les contenants de Milestone avant d'ajouter tout autre produit.
- 3 Ensuite, ajouter Flurostar XC. Continuer à remplir le réservoir d'eau jusqu'au niveau voulu.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette. Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple tailles de gouttelettes plus grossières, réduire la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Methode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de :				
			Habitat d'eau douce aux profondeurs de		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de:		Habitat terrestre
			Moins de 1 m	Plus que1 m	Moins de 1 m	Plus que1 m	
Pulvérisateur agricole	le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps, le blé d'hiver et l'avoine		1	0	1	1	3
	grands pâturages libres, et les pâturages permanents, terres non agricoles, y compris les droits de passage		1	1	1	1	5*
Aérienne	le blé de printemps, le blé dur, le blé d'hiver, l'orge de printemps et l'avoine	Voilure fixe	5	0	1	1	95
		Voilure tournante	3	0	1	1	80

*

Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes, et les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à Flurostar XC, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Flurostar XC et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner Flurostar XC ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de

lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Albaugh, LLC au 1-800-247-8013.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.